



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

Délibération n° 24C/03/02

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
05 avril 2024		Présents : 39
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 10
16 avril 2024	En exercice : 77	Votants : 49

Objet : Tableau des subventions allouées à divers organismes au titre de l'année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sains-Morainvillers, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MME BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, M. DENEUFBOURG Xavier, MME DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), M. DEWAELE Bernard, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), LEDENT Didier, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, M. MATTE Xavier, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. THEOPHILE Pascal, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, M. WAFFELAERT Eric

Soit 39 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MM. BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. LEFEVRE Philippe, MME LEFEVRE Maryse, MM MICHEL Thierry, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, SAINTE-BEUVE Nicolas, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

MME BARTHE Isabelle (Cernoy) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;
MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;
 MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 M. LEROY Gérard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;
 M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;
 M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
 MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny).

A été élu secrétaire de séance : Xavier MATTE

Pour rappel, seules peuvent être subventionnées les structures associatives répondant à un intérêt communautaire, soit par leurs actions, soit par le rayonnement de leurs interventions ou entrant dans un cadre réglementaire particulier.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 9 décembre 2021 ;
 Vu les dossiers de demande de subventions pour l'année 2024 déposés par les associations ;
 Vu le projet de budget principal pour 2024 ;
 Vu le tableau des subventions proposées pour l'année 2024 ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions au titre de l'exercice 2024 comme suit ; à noter que les aides indiquées constituent chacune un montant maximum :

Bénéficiaires	Objet de la subvention	Fonction et article	Proposition d'attribution pour 2024	Pour	Contre	Abstention
ADOT 60	Dons d'organes	414-65748	500,00 €	49	0	0
AITT	Insertion professionnelle	65-65748	10 000,00 €	49	0	0
Association des donateurs de sang bénévoles	Dons du sang Fonctionnement	414-65748	500,00 €	49	0	0
Association Picardie Nature - Ecole G. Bourgeois MM	Ecole - fonctionnement	212-65748	1 000,00 €	49	0	0
Association Sportive Collège de Maignelay-Montigny	Sport scolaire fonctionnement	282-65748	1 500,00 €	49	0	0
Association Sportive Collège de Saint-Just-en-Chaussée	Sport scolaire fonctionnement	282-65748	1 500,00 €	49	0	0
FORTE PIANO	Musique-culture	311-65748	6 000,00 €	49	0	0
Foyer socio-éducatif Collège de Maignelay-Montigny	Collège - fonctionnement	221-65748	2 120,00 €	49	0	0

Foyer socio-éducatif Collège de Saint-Just- en-Chaussée	Collège - fonctionnement	221-65748	4 990,00 €	49	0	0
Initiative oise ouest	Aide à la création, reprise ou développement économique de petites entreprises	632-65748	18 083,40 €	49	0	0
Juin 1918 - Mémoire des Chars	Patrimoine et promotion du territoire	312-65748	500,00 €	49	0	0
Les Restaurants du cœur	Lutte contre la pauvreté	424-65748	2 000,00 €	49	0	0
Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard	Insertion professionnelle	65-65748	81 815,00 €	49	0	0
Rallye raid sportif	Promotion du territoire	326-65748	3 000,00 €	49	0	0
Route de l'Oise	Promotion du territoire		2 500,00 €	49	0	0
Secours catholique	Lutte contre la pauvreté	424-65748	500,00 €	49	0	0
SI Ecole de musique de St Just et du Plateau Picard	Musique-culture	311-65748	10 000,00 €	49	0	0
Thème et Variations	Musique-culture	311-65748	1 000,00 €	49	0	0
UFOLEP	Maison Sport santé	326-65748	3 500,00 €	49	0	0

Total Fonctionnement	151 008,40 €
-----------------------------	---------------------

AUTORISE le président à établir et à signer avec les bénéficiaires concernés les conventions fixant les modalités et conditions de versement des aides.

PRECISE que les aides qui ne sont pas forfaitaires ont un caractère prévisionnel, c'est-à-dire que leur montant définitif sera calculé selon le plan de financement de l'opération présentée par le bénéficiaire de l'aide, proportionnellement aux dépenses effectivement réalisées au titre de cette opération, modulé, le cas échéant, selon le taux global des aides obtenues par le bénéficiaire. Sous peine de déchéance de son droit à subvention, chaque bénéficiaire disposera d'un délai de deux ans à compter de la date de notification de la convention pour produire les pièces justificatives des dépenses et des recettes se rapportant à l'opération aidée.

DIT que les conventions reprendront les présentes dispositions que le président complètera par toutes les autres qu'il jugera nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Xavier MATTE

Acte publié ou notifié le 16 avril 2024

Le Président



Olivier DE BEULE

Accusé de réception en préfecture 060 246000566-20240411-24C0302-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024	3
--	----------